

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1558/SG/FP accordant une concession de passage à la famille d'un agent de constatation des services extérieurs de la Direction générale des impôts.

n° 71-1558/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
18 novembre 1971

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1971

Date du numéro
10 décembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

Une concession de passage de retour par anticipation par voie aérienne Djibouti-Madras est accordée à Mme Aroquiamarie Sandjivy, épouse de M. Raymond Sandjivy, agent de constatation des services extérieurs de la Direction générale des impôts, 8° échelon, en service aux Contributions (Ministère des Finances).